

Système automatique d'allumage des phares

des phares sur les motocyclettes neuves. Depuis lors, certaines études ont non simplement confirmé qu'allumer les phares réduit les accidents de motos, mais qu'il est avantageux pour tous les véhicules d'avoir leurs phares allumés en plein jour. Par conséquent, un projet de normes de sécurité pour les voitures a été publié le 12 juillet 1986. Ces normes s'appliqueraient à toutes les nouvelles voitures de tourisme, aux camions, aux autobus et aux voitures de tourisme à usages multiples. Les devis techniques définitifs ont été annoncés le 29 décembre 1986 et le règlement est censé pouvoir être approuvé au cours du premier trimestre de 1987.

Les chiffres que j'ai donnés révèlent l'importance de cette motion. Nous devrions tous les méditer consciencieusement. Je félicite non seulement le député, mais aussi tous les députés du gouvernement et de l'opposition qui approuvent l'objet de la motion. Je m'empresse d'ajouter que nous devrions appuyer chaleureusement la motion qui, j'espère, sera adoptée rapidement.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je suis également très heureux de parler de cette motion pour diverses raisons. Tout d'abord, le fait probablement le plus important est que je suis originaire de la Saskatchewan où un programme volontaire de ce genre est en vigueur depuis quel que temps.

Je voudrais signaler en premier lieu que l'heure réservée aux initiatives parlementaires est une période très particulière durant laquelle les députés peuvent présenter des projets de loi et des motions valables de ce genre. C'est un moment où les députés de tous les partis peuvent librement être d'accord ou en désaccord. D'après ce que j'ai entendu jusqu'ici aujourd'hui, je crois qu'un certain nombre de députés appuient la motion et je peux les assurer que je suis du même avis.

Le député travaille à l'élaboration de ce projet depuis six ou sept ans. Cette idée ne lui est pas simplement venue à l'esprit il y a quelques mois. Il a défendu énergiquement son projet et je crois que ses électeurs devraient être fiers qu'il ait présenté une motion de ce genre à la Chambre.

Cela peut paraître très évident, mais je puis vous dire que des centaines de vies ont été sauvées en Saskatchewan grâce au programme dont je viens de parler, et je crois que le gouvernement provincial est en train de faire une évaluation complète de ses résultats. Le programme *Lights on for Life* est en application depuis cinq ou six ans et la moitié environ de tous les véhicules circulant sur les routes s'y conforment. Je dois avouer que j'ai d'abord pensé, à l'instar du député d'Edmonton-Est (M. Lesick), que quelqu'un devait avoir oublié d'éteindre ses phares. On a cependant tôt fait de se rendre compte à quel point on remarque plus vite les voitures qui approchent quand leurs phares sont allumés. Je crois qu'on les remarque 10 à 12 secondes plus vite. Bien sûr, certains automobilistes laissent leurs phares allumés même quand ils circulent en ville, et bien que cette pratique puisse avoir un certain avantage, je ne crois pas que cela soit aussi utile que ce l'est sur la grande route.

Ce que je veux faire comprendre à propos de cette motion c'est qu'elle permettra de sauver des vies et de faire baisser les primes d'assurance. Beaucoup de gens se plaignent d'ailleurs des taux d'assurance. Elle permettra également de garder bien des gens au travail plutôt qu'immobilisés à la maison à la suite

d'accidents et obligés de recourir à l'aide de l'un ou l'autre gouvernement ou de quelque autre organisme.

Je dirai pour conclure que le député de Crowfoot (M. Malone) mérite les sincères félicitations de tous les députés. J'exhorte les hauts fonctionnaires et le ministre des Transports (M. Crosbie) à donner rapidement suite à la motion.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je tiens simplement à dire à mon honorable ami que cette motion nous paraît excellente, bien que légèrement déficiente. Si la Chambre l'adoptait, cependant, il appartiendrait au gouvernement de présenter une mesure législative appropriée.

Je tiens également à dire à mon honorable ami qui vient de terminer son intervention, le député de Saskatoon-Est (M. Ravis), que c'est la Saskatchewan qui a, comme d'habitude, donné l'exemple. Il nous reste cependant encore à convaincre l'Alberta de prendre des mesures à l'égard des ceintures de sécurité.

Je me permettrai de signaler sur quel point la motion est légèrement déficiente. Mon honorable ami, le député d'Edmonton-Est (M. Lesick), a fait remarquer qu'il y a 20 ans il faisait des appels de phares quand il roulait en Saskatchewan pour rappeler aux automobilistes venant en sens inverse que leurs phares étaient allumés. C'est à peu près à cette époque que nous lançons une campagne invitant les automobilistes à allumer leurs phares à l'aube et au crépuscule et à les laisser allumés. C'est de cette époque que date la campagne des phares allumés. Il n'y avait pas de problème à allumer les phares, mais les entreprises de remorquage et les chauffeurs de taxi étaient vraiment heureux d'aller survolter vos batteries quand vous aviez oublié d'éteindre vos phares. La motion précise: «... muni d'un système automatique qui allume les phares à l'avant du véhicule dès que celui-ci est mis en marche». Mon honorable collègue, le député de Crowfoot (M. Malone) aurait dû ajouter: «... et les éteint automatiquement, lorsqu'on coupe le contact». On a, depuis des années, la technologie voulue pour ce faire. Il y a déjà quatre ou cinq ans, il était possible d'obtenir l'équipement nécessaire à cette fin. Il est vrai que tous les véhicules fabriqués ou importés au Canada devraient être munis de ce mécanisme. Nous sommes d'accord là-dessus.

● (1740)

Le secrétaire parlementaire et moi-même tentons depuis quelque temps déjà d'élaborer un code routier national et de créer un office formé de représentants des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral. Ce code et cet office régiraient la formation automobile des conducteurs, les compétences nécessaires, les normes relatives aux véhicules, l'entretien et les réparations. Comme mon honorable collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'a si bien signalé, si un conducteur sous l'influence de pilules stimulantes pendant huit, 10 ou 12 heures s'endort finalement au volant, peu importe que ses phares soient allumés ou non, il se retrouvera dans le fossé ou entrera en collision avec quelqu'un. Toutes ces autres mesures doivent être appliquées en même temps.

J'espère que le gouvernement acceptera de retarder l'adoption de la motion dont nous sommes saisis à l'heure actuelle, jusqu'à ce que toutes les autres dispositions soient en place. Il faut engager des inspecteurs, donner la formation souhaitée, créer l'office et prendre toutes les autres